



AVIVA INVESTORS FRANCE

Aviva Europe

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2021

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	4
<i>rapport de gestion du conseil d'administration</i>	10
<i>techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés</i>	17
<i>rapport sur le gouvernement d'entreprise</i>	19
<i>rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels</i>	21
<i>rapport spécial du commissaire aux comptes</i>	25
<i>comptes annuels</i>	26
<i>bilan</i>	27
<i>actif</i>	27
<i>passif</i>	28
<i>hors-bilan</i>	29
<i>compte de résultat</i>	30
<i>annexes</i>	31
<i>règles & méthodes comptables</i>	31
<i>évolution actif net</i>	34
<i>compléments d'information</i>	35
<i>inventaire</i>	42
<i>résolutions</i>	53

Gestionnaire financier par délégation	AVIVA INVESTORS FRANCE 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Représenté par Madame Sarah KRESSMANN FLOQUET
Commercialisateurs	AVIVA INVESTORS FRANCE AVIVA VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
Conseil d'administration	Président Directeur Général Monsieur Geoffroy LENOIR Administrateurs Monsieur Geoffroy LENOIR Monsieur Jean-François FOSSÉ AVIVA ASSURANCES représentée par Monsieur Baptiste BUISSON AVIVA FRANCE représentée par Monsieur André PETIT AVIVA VIE représentée par Monsieur Philippe TAFFIN

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence, ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La SICAV a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation et/ou distribution.

L'assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : La SICAV a pour objectif de rechercher, sur la durée de placement recommandée supérieure à 2 ans, une performance au moyen d'une gestion active et discrétionnaire de l'allocation entre les divers marchés européens.

Indicateur de référence : Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance de l'OPCVM ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois à titre indicatif, la performance de la SICAV pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant :

- 70% STOXX® Europe 600 (cours de clôture, dividendes réinvestis): cet indice action est composé des 600 principales capitalisations européennes. Il est calculé quotidiennement et publié par la société STOXX Limited ;
- 30% JP Morgan Europe (cours de clôture, coupons réinvestis): cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux européens, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan.

La SICAV est gérée de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Le portefeuille pourra être exposé en totalité sur les marchés d'actions et/ou de taux français ou étrangers et, dans la limite de 10% de l'actif net de pays émergents, ce qui signifie :

- entre 0% et 100% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés,
- entre 0% et 100% de l'actif net en titres de créance ou instruments du marché monétaire.

Si l'allocation d'actifs de la SICAV a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celles des obligations, le gestionnaire pourra donc librement sur-pondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre des catégories.

Le processus d'investissement est conduit en utilisant les critères qualitatifs et quantitatifs de la façon suivante :

Poche « actions » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence.

Poche « taux » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres ;

Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Les allocations sont revues périodiquement par le gestionnaire.

Le portefeuille de la SICAV pourra être investi, dans la limite de 10% de l'actif net, en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille de la SICAV pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

La fourchette de sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.

L'OPCVM est exposé au risque de change dans la limite de 100 % de son actif net.

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Par ailleurs, son objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les titres détenus seront libellés en euro et en autres devises.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 70% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les émetteurs pourront relever de toutes capitalisations, de toutes zones géographiques.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire. Les titres détenus seront libellés en euro et en autres devises.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 30% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La SICAV pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent)

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- obligations souveraines,
- obligations high yield,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques et appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> Actions et parts d'OPC

La SICAV pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
 - Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés

La SICAV pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations avec bons de souscription
 - Obligations remboursables en actions
 - EMTN Structurés
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie et dans la limite de 10 % de l'actif net de l'OPCVM.

Les emprunts d'espèces

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de la SICAV.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet de garanties en l'espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces de garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de la SICAV. A titre d'exemple, pour une SICAV ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de change

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de crédit

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

L'OPCVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de contrepartie

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité

La SICAV est exposée à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risques liés aux pays émergents

L'OPCVM peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque de liquidité

La SICAV est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Cette SICAV s'adresse aux personnes qui acceptent d'être exposées aux risques de l'ensemble des marchés financiers (actions et taux) dans le but de bénéficier de la division des risques attachée à un placement diversifié.

Durée de placement recommandée : supérieure à deux ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les actions de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement d'actions était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, la SICAV n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession d'actions aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur d'actions.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.avivainvestors.fr.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com
- Date d'agrément par l'AMF : 27 juillet 1983.
- Date de création de la Sicav : 27 décembre 1983.

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2021.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Après le choc provoqué par la Pandémie de covid-19 et un recul du PIB mondial de 3,4% en 2020, la reprise économique est plus forte qu'anticipé initialement. Le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise et devrait croître, selon les dernières prévisions de l'OCDE, de 5,7% en 2021 puis de 4,5% en 2022.

Toutefois cette reprise est inégale dans son ampleur et son séquençage notamment en raison de taux de vaccination très variables à travers le monde avec dès lors de mesures de restriction plus ou moins rapides à lever voire qui doivent de nouveau être imposées. En occident, les vastes plans de soutien monétaires et budgétaires, de nouvelles mesures de confinement plus ciblées avant le déploiement progressif des campagnes de vaccination, la réouverture de nombreuses activités dans les services et le rebond de la consommation alimenté par un stock historique d'épargne sont les moteurs de la reprise. Mais le retard des campagnes de vaccination dans les pays émergents, de nouvelles restrictions en Asie-Pacifique en raison du variant Delta et les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement pèsent sur la croissance des pays émergents mais aussi, depuis le troisième trimestre, sur la dynamique économique aux Etats-Unis et en Europe.

Cette reprise économique s'accompagne de nettes tensions inflationnistes avec, d'une part, une forte demande et des pénuries d'offre dans certains secteurs, et, d'autre part, la flambée des cours des matières premières et la hausse des coûts de transport maritime. Ces tensions sont plus ou moins fortes selon les pays. Mais pour l'instant le regain d'inflation est essentiellement lié à des effets de base et des phénomènes transitoires de déséquilibre entre l'offre et la demande.

La croissance américaine est attendue par l'OCDE en hausse de 6% en 2021 puis de 3,9% après un repli de 3,4% en 2020. Le démarrage rapide de la vaccination dès décembre 2020 et le plan supplémentaire de relance de 1.900 milliards de dollars, principalement à destination des ménages, ont soutenu la reprise économique déjà bien amorcée depuis le troisième trimestre 2020. La consommation des ménages est le principal moteur mais les dépenses publiques vont progressivement venir en appui. La nouvelle administration Biden, en place depuis la victoire du camp démocrate aux élections présidentielles et sénatoriales de novembre 2020, a annoncé deux nouveaux programmes de dépenses pluriannuels d'infrastructures équivalant à 18 % du PIB de 2021 : le plan d'aide aux familles américaines (2.000 milliards de dollars) et le plan pour l'emploi (2.300 milliards de dollars). Ces plans doivent être financés par une hausse de la fiscalité des entreprises et celles des ménages les plus aisés. La reprise économique, dont le rythme ralentit au troisième trimestre, s'accompagne d'une nette remontée de l'inflation, à 5,3% en août 2021 en rythme annuel. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 3,6% en 2021 et de 3,1% en 2022 après 1,2% en 2020.

Après une récession historique de 6,5% en 2020, la zone euro est également sur le chemin de la reprise. Mais le rythme est plus heurté avec deux nouvelles périodes de recul en rythme trimestriel au 4^e trimestre 2020 et au 1^{er} trimestre 2021 en raison de nouvelles mesures de restrictions sanitaires. Avec le déploiement des campagnes de vaccination depuis le printemps, la réouverture des économies et l'amélioration de la situation sanitaire, la croissance rebondit plus nettement au deuxième trimestre dans le sillage du dynamisme de la consommation des ménages et de l'ampleur des dispositifs d'urgence en faveur des entreprises et de l'emploi mis en place dans les différents pays. Le plan de relance européen « Next Generation EU », qui a été définitivement adopté en juillet 2021, devrait constituer un soutien supplémentaire à la reprise économique en sus de l'attitude toujours accommodante de la banque centrale européenne. Malgré un léger tassement en raison des goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement, la croissance reste solide au troisième trimestre. L'OCDE table sur une croissance du PIB de la zone de 5,3% en 2021 puis de 4,6% en 2022. La zone euro subit également des pressions inflationnistes avec un taux annuel de 3,4% en septembre au plus haut depuis 2008. L'OCDE table sur une hausse annuelle des prix à la consommation de 2,1% en 2021 et de 1,9% en 2022 après 0,3% en 2020.

Le Royaume-Uni devrait voir sa croissance rebondir de 6,7% en 2021 puis de 5,2% en 2022 après une chute de près de 10% de son PIB en 2020. Cette reprise est alimentée par le succès de la campagne de vaccination démarrée dès décembre 2020 et par la

levée, par étapes du printemps au début de l'été 2021, des restrictions. Mais elle s'accompagne aussi d'une flambée inflationniste avec des prix à la consommation en hausse de 3,2% en août. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 2,3% en 2021 et de 3,1% en 2022. Le Royaume-Uni doit aussi faire face à un déséquilibre sans précédent entre une forte demande liée à la réouverture de l'économie et d'importantes pénuries du côté de l'offre, accentuées par le manque de main d'œuvre dû à la Covid et au Brexit dans des secteurs économiques clés. La croissance devrait s'en ressentir au second semestre 2021.

Le rebond de l'économie japonaise a été vigoureux au second semestre 2020. Mais la dynamique est pénalisée depuis début 2021 par la reprise de l'épidémie de Covid-19 dans de nombreuses préfectures de l'archipel, la lenteur de la campagne de vaccination et le manque de confiance des agents économiques. L'OCDE table sur une croissance annuelle de 2,5% en 2021 puis de 2,1% en 2022, sensiblement inférieure à celles des autres pays développés. En 2020, le PIB s'était contracté de 4,6%.

Tirée par les investissements, notamment en infrastructures, et la demande extérieure, la croissance chinoise est attendue par l'OCDE à +8,5% en 2021 et à +5,8% en 2022. Même si l'épidémie de la Covid-19 semble contrôlée en Chine, les frontières restent fermées et des mesures locales drastiques sont prises dès l'apparition de nouveaux cas. Pékin n'hésite pas à fermer des usines ou des ports pour contenir l'épidémie, avec des conséquences sur l'activité économique et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les autorités chinoises, qui veulent « promouvoir la prospérité collective », se sont lancées dans un programme de reprise en mains de pans de l'économie, avec notamment des tours de vis réglementaires, pour rendre du pouvoir d'achat à la classe moyenne et lutter contre le risque de bulles spéculatives.

LES BANQUES CENTRALES

Depuis la mise en place de mesures exceptionnelles en mars 2020 pour amortir le choc économique et financier de la pandémie, la politique monétaire des grandes banques centrales est restée très accommodante et les taux directeurs inchangés. Elles ont poursuivi leurs achats d'obligations souveraines mais également de plus en plus d'actifs privés, afin de soulager les banques et les inciter à accorder des prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures constitue également un fort soutien aux marchés financiers. Toutefois, avec les tensions inflationnistes provoquées par la forte reprise économique aux Etats-Unis, puis en Europe, l'attention se porte de plus en plus sur l'évaluation du calendrier des futures actions des banques centrales et plus particulièrement le début du « tapering » aux Etats-Unis, c'est-à-dire la réduction des rachats d'actifs. Même si le début de la normalisation des politiques monétaires semble se rapprocher, les banquiers centraux maintiennent un discours rassurant sur le caractère transitoire des poussées inflationnistes. Ils sont soucieux de ne pas resserrer trop vite les conditions monétaires et ainsi de ne pas réitérer les erreurs du passé.

Première banque centrale à avoir mis en place des mesures de soutien exceptionnelles en mars 2020, la Réserve fédérale américaine (Fed) pourrait être la première au sein des grands pays développés à normaliser peu à peu sa politique. Depuis sa revue stratégique d'août 2020, la Fed donne la priorité au marché de l'emploi, et donc à la croissance, en se montrant plus tolérante sur l'inflation. En conséquence, son président Jerome Powell a régulièrement rappelé que la Fed était engagée à maintenir ses achats d'actifs aussi longtemps que nécessaire. Mais face à l'accélération des tensions inflationnistes au troisième trimestre 2021, essentiellement dues à la flambée des prix de l'énergie, le ton est devenu plus « hawkish » (politique restrictive de lutte contre l'inflation). Le changement de cap a été avancé lors la réunion du FOMC de septembre 2021. Mais il se fera toutefois par étapes : réduction des achats de titres sur le marché obligataire dès la fin 2021 puis une possible remontée des taux courts en 2022, et non plus en 2023.

La Banque centrale européenne (BCE) a continué de déployer des mesures pour assurer des conditions de financement très favorables. Son programme de rachats d'actifs PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) a de nouveau été renforcé en décembre pour se monter à 1.850 milliard d'euros, et prolongé jusqu'en mars 2022. La BCE a également appliqué des conditions plus avantageuses pour les opérations de refinancement à long terme des banques (TLTRO). En mars 2021, elle a décidé d'accélérer sensiblement les achats d'actifs du PEPP afin de contenir la hausse des taux longs dans la zone euro dans le sillage des fortes tensions sur les rendements américains. A la fin de l'été, l'institution européenne a indiqué qu'elle allait légèrement réduire ses achats d'actifs dans le cadre du PEPP. Mais elle n'amorce pas encore le « tapering ». La BCE s'est engagée à maintenir des taux bas pour une période prolongée et à soutenir l'économie de la zone euro jusqu'à ce que l'inflation se stabilise durablement à 2%.

LES MARCHÉS DE TAUX

Les taux souverains

Alors que la promesse de soutien illimité des grandes banques centrales à l'économie, pour amortir le choc provoqué par la crise sanitaire, avait tiré les rendements des obligations vers le bas de mars à septembre 2020, les emprunts d'Etats des pays jugés les plus sûrs ont amorcé à partir du quatrième trimestre 2020 une remontée qui s'est accélérée en 2021, et tout particulièrement sur les trois premiers mois de l'année. Cette tendance a été plus marquée aux Etats-Unis où le rendement de l'emprunt d'Etat américain à dix ans a regagné sur 12 mois plus de 80 points de base à 1,5% fin septembre 2021. Il a inscrit un plus haut à 1,78% fin mars 2021.

Les anticipations de remontée de l'inflation dans le sillage d'une reprise économique plus forte qu'attendu aux États-Unis, confirmées à chaque publication mensuelle des indices des prix, ont fait craindre aux investisseurs un resserrement monétaire plus rapide qu'escompté. C'est donc principalement la communication de la Fed sur le caractère transitoire de l'inflation et donc sur la normalisation de sa politique monétaire qui ont dicté les variations, parfois violentes, des rendements américains depuis début 2021. Le marché obligataire américain a connu un regain de tension fin septembre 2021 quand la Fed a adopté un ton légèrement plus « hawkish » et confirmé le début du « tapering » fin 2021.

En zone euro, les rendements sont remontés sur 12 mois mais dans une moindre mesure. La communication suffisamment claire de la Banque centrale européenne indiquant qu'elle agirait pour limiter la hausse des taux, suivie d'effets, a permis de contenir les tensions sur les marchés obligataires européens. Le Bund allemand à 10 ans, toujours en territoire négatif, a regagné sur la période un peu plus de 30 points de base à -0,19% avec un plus haut en mai proche de zéro. En France, l'OAT à 10 ans a regagné 40 points de base à 0,15% avec un plus haut à 0,33% en mai. En Italie, le rendement de l'emprunt d'État à 10 ans a peu évolué sur un an à 0,87% en fin d'exercice. Mais les variations ont été importantes, avec un plus haut à 1,16% en mai et un plus bas à 0,43% en février 2021.

Le crédit

L'exercice clos à fin septembre 2021 a été marqué par une performance positive du marché du crédit euro avec un resserrement des spreads de crédit (écarts de rendement) sur la majorité des segments de marché (environ 35 points de base en moyenne pour l'Investment Grade et 130 points de base pour le High Yield sur 1 an glissant).

Sur 12 mois, l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate a gagné 1,7% tandis que l'indice Bloomberg Barclays Pan European High Yield en euro a progressé de 9,8%.

La remontée des taux longs a pesé plus fortement sur le segment « investment grade » des entreprises les mieux notées qui ont bénéficié d'un resserrement des spreads moins important. La confiance des investisseurs sur le segment « high yield » des entreprises les moins bien notées reste motivée par la reprise de la croissance en Europe, la solidité des fondamentaux des sociétés, la faiblesse des taux de défaut et la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne. Les mesures de soutien de la BCE et des gouvernements continuent de permettre aux entreprises de venir se financer sur le marché. Après une année 2020 exceptionnelle pour le marché primaire en euro, l'appétit des investisseurs s'est confirmé notamment pour le segment « high yield » et les « obligations vertes ». Le marché primaire a toutefois été relativement calme avec des volumes plutôt faibles par rapport à ceux de l'année dernière.

LES MARCHÉS ACTIONS

Sur l'exercice clos le 30 septembre 2021, les grandes places boursières, à l'exception de l'Asie, ont encore enregistré de belles performances. Sur douze mois, l'indice MSCI World net en euros a progressé de 30%. Les marchés d'actions américains et européens connaissent des évolutions comparables : +28% sur douze mois pour le S&P 500 et + 26% pour le Stoxx 600, avec sept mois de hausse d'affilée de février à août. Sur l'exercice écoulé, le MSCI Emerging Market affiche une hausse de quelque 15%. Depuis les plus bas de mars 2020, début de la crise de Covid 19, le rebond des grandes places boursières n'a donc fait que s'amplifier. Au 30 septembre 2021, il était de 80% pour l'indice MSCI World net en euros.

Après une conjonction de bonnes nouvelles en novembre et décembre - élection de Joe Biden aux Etats-Unis, annonce de l'efficacité de plusieurs vaccins contre la Covid-19 suivie du début des campagnes de vaccination, accord sur un nouveau plan de relance aux Etats-Unis, accord in extremis entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne sur l'après Brexit évitant un « no deal » tant redouté, les marchés d'actions ont tout juste repris leur souffle en janvier pour mieux repartir de l'avant. Les actions ont continué à être portées par les flux de liquidités déversés par les banques centrales, les plans de dépenses budgétaires, notamment aux Etats-Unis, la réouverture des économies, le déploiement des campagnes de vaccination et l'amélioration de la situation sanitaire en Occident, ainsi que par les bons résultats des entreprises et les perspectives encourageantes de leurs dirigeants.

Les inquiétudes sur l'inflation, les interrogations sur le rythme de normalisation des politiques monétaires, la propagation rapide du variant Delta du coronavirus, le ralentissement de la croissance chinoise et le tour de vis réglementaire du gouvernement de Xi-Jiping ont ponctuellement provoqué des périodes de prises de bénéfices. L'exercice s'est terminé sur une note négative en septembre 2021. Les tensions inflationnistes, la perspective d'un resserrement monétaire aux Etats-Unis, les inquiétudes suscitées par le risque de faillite du géant chinois de l'immobilier Evergrande ont en effet ravivé l'aversion au risque.

Dans ce contexte, des rotations sectorielles se sont enchaînées en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt avec tantôt une surperformance des valeurs sensibles à la hausse des taux (financières, énergie, valeurs cycliques) et tantôt une surperformance des valeurs sensibles au maintien de taux d'intérêt bas (valeurs de qualité, défensives, de croissance). Finalement, ce sont les valeurs dites « value » qui ont enregistré la plus forte performance sur la période : les banques, l'automobile, les valeurs sidérurgiques, l'énergie, les valeurs technologiques figurent en tête du classement alors que les valeurs pharmaceutiques, les « Utilities », l'immobilier, les valeurs de consommation défensives, les télécoms se sont retrouvées en queue de peloton.

LA POLITIQUE DE GESTION

La politique d'allocation

Sur l'exercice l'allocation d'actifs a été en ligne avec celle du benchmark du fonds.

La poche Actions

Au sein du portefeuille, nous avons renforcé les valeurs financières déjà présentes et initié une position sur BNP Paribas. Les secteurs de l'automobile (achat de BW), de l'énergie (Total Energies et Technip Energies) et de la chimie (BASF) ont également été renforcés.

Nous avons également sélectionné des valeurs de qualité dotées de perspectives de croissance attractives et durables comme Essilor, Alcon, Wolters, Richemont, Bureau Veritas, Worldline.

La forte baisse du secteur de l'énergie renouvelable nous a permis de constituer une position dans Orsted, société danoise, leader mondial dans l'éolien offshore.

De même, les turbulences qui ont touché les valeurs exposées au secteur internet en Chine après les déclarations des autorités visant à encadrer plus strictement leurs activités, nous ont offert l'opportunité d'investir dans Prosus, holding hollandaise, qui détient une participation dans la société chinoise Tencent.

Nous avons aussi renforcé le secteur de la santé (Roche et Novartis, UCB, Merck KGAA). Nous avons cédé avec profits les sociétés BioNtech et PolyPeptide.

En fin d'exercice, le fonds a fait l'acquisition de MTU afin d'exposer le portefeuille à la reprise progressive du trafic aérien. Nous avons aussi investi dans Bouygues dont la valorisation nous apparaît très décotée.

Face à l'appétit retrouvé des investisseurs pour la prise de risque, l'année a été riche en introduction en bourse. Le fonds a investi dans Vantage Towers, filiale de Vodafone qui regroupe les tours télécom de l'opérateur anglais. Nous avons aussi participé à l'introduction en bourse des sociétés Antin (société d'investissement dans les infrastructures), Nordnet (banque digitale suédoise, revenue en cours d'année), PolyPeptide (société de biotechnologie suisse, revenue en cours d'année) et Oxford Nanopore (société anglaise de séquençage d'ADN).

La poche Taux

Les stratégies mises en œuvre au cours de l'exercice dans le cadre de la gestion de la poche Taux sont les suivantes :

L'inflation a été une thématique prépondérante en 2021 avec la réouverture graduelle des économies, les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ainsi que la hausse du prix de l'énergie (pétrole, gaz). Nous avons tout au long de l'année positionné le fonds afin qu'il bénéficie de la hausse de l'inflation qui fut le premier moteur de performance en 2021 mais réduisant toutefois l'exposition à mesure que les valorisations augmentaient.

Dans un environnement marqué par les incertitudes sur le plan économique et sanitaire nous avons conservé une sensibilité du portefeuille proche de celle de l'indice de référence pendant une majorité de l'année en adoptant cependant une approche opportuniste afin de bénéficier tactiquement de mouvements de taux lorsque les valorisations nous paraissaient excessives. Le fonds a eu ainsi une sensibilité supérieure à celle de l'indice à la mi-mai lorsque le niveau des taux nous paraissait trop élevé et une sensibilité inférieure à celle de l'indice à la suite de la baisse des taux survenue en juillet dont l'amplitude ne nous semblait pas justifiée.

Contrairement à l'année passée, la valeur relative intra zone euro n'a pas été une thématique majeure en 2021, la Banque Centrale Européenne et sa politique monétaire très accommodante stabilisant les écarts de taux à partir de mars. Dans un environnement de taux extrêmement bas nous avons conservé une surpondération du Portugal et de l'Italie tout au long de l'année puis de l'Espagne (réduisant celle du Portugal) à partir de juin, une surpondération des pays « semi-cœur » (Finlande puis Belgique) ainsi qu'une sous-pondération des pays « cœur ».

Le crédit, enfin, a constitué un autre moteur de performance sur l'exercice, offrant une diversification par rapport aux rendements des dettes souveraines. Ce moteur a été utilisé durant l'ensemble de l'exercice sur la partie courte de la courbe des taux (jusqu'à 5 ans environ) en substitution des dettes d'Etats offrant des rendements peu attractifs. Nous avons ainsi maintenu des positions sur des émetteurs du secteur privé bénéficiant d'une notation élevée (« Investment grade ») par les principales agences de notation. La sélectivité et la granularité sont restées des priorités importantes dans le cadre de la gestion de notre exposition au crédit.

Sur la période, la performance de la SICAV a été de 18,89% contre 19,04% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP	746 315,37	746 076,52
BARCLAYS PLC	777 777,93	604 153,22
ROCHE HOLDING LTD	596 808,48	381 222,83
ANGLO AMERICAN PLC	302 007,59	599 346,77
FRESENIUS SE & CO KGAA	323 677,14	478 358,32
PRUDENTIAL PLC	140 807,40	652 902,23
KERING	294 262,62	444 064,85
E.ON SE	306 064,46	377 303,70
NOVARTIS AG-NOM	213 947,76	425 810,68
JOHNSON MATTHEY PLC	296 995,90	299 416,65

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Aviva Investors France via le lien : <http://www.avivainvestors.fr>.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

Commissions de mouvement

Ces commissions sont attribuées à 100% aux conservateurs au titre de leurs prestations de suivi et d'enregistrement des instructions.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Aviva Investors France a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Résultats et affectation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2020-2021 de 300 044,73 euros.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice : - 9869,32 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent : 1099,17 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à : 291 247, 58 €

Par ailleurs, il est précisé que, en raison :

- Des Plus et moins-values enregistrées nettes non distribuées au titre de l'exercice précédent pour un montant de 2 292 639,75 €
- D'un montant de plus moins-values nettes de l'exercice de 2 720 191,65 €

Compte tenu de ces éléments, le montant total des plus et moins-values distribuables au titre de l'exercice s'élève à 5 012 831,40 €. L'Assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'administration conformément à l'article 27 des Statuts « Affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

- La distribution à titre de dividende de la somme de : 289 668,89 €
- Le report à nouveau de l'exercice de la somme de : 1 605,69 €
- Le report des plus-values distribuables au titre de l'exercice, soit la somme de : 5 012 831,40 €

Sur la base de cette répartition, le dividende net par action est donc arrêté à 0,49 €.

Composition du Conseil d'Administration

Nous vous informons que les mouvements suivants concernant le Conseil d'Administration sont intervenus au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

- Le mandat d'Administrateur, de Président du Conseil et de Directeur Général de Monsieur Jean-François FOSSE, venant à échéance à l'issue la prochaine Assemblée, le conseil décide de le renouveler pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos à fin septembre 2027.
- Monsieur Nicolas DECHAUX a été désigné en qualité de représentant permanent de la société AVIVA VIE en remplacement de Monsieur Cédric CHAVOT.

Répartition des rémunérations allouées

Le Président informe les membres du Conseil qu'il a été décidé de ne pas verser de jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2020 - 2021. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine Assemblée.

Modalités de fonctionnement de la SICAV

Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le Président indique qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Conventions visées par l'article L. 225-39 du Code de commerce

Le Président communique aux membres du Conseil la liste et l'objet des conventions courantes et conclues à des conditions normales par la SICAV et

- ses dirigeants,
- les actionnaires de la SICAV disposant de plus de 10% des droits de vote dans celle-ci, ou avec une société contrôlant une société actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote,
- toutes entreprises avec lesquelles la SICAV a un dirigeant commun.

La convention relevant de l'article L.225-39 du code de commerce est la suivante :

- Délégation de gestion financière, administrative et comptable contractée avec Aviva Investors France.

Revenus ouvrant droit à réfaction

Revenu éligible à la réfaction de 40% pour les personnes physiques* : 0,49 euro.

* Pour l'encaissement de la part éligible du dividende, les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis à un prélèvement obligatoire non libératoire de 21%. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué. Cette part est alors éligible à l'abattement de 40% conformément à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Autres informations

L'arrêt Aberdeen a autorisé la possibilité de réclamations auprès des autorités fiscales de différents pays.

En effet, dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les OPC domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délais.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Aviva Investors France s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestors.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2020, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 674 889 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2020 à l'ensemble des 160 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 373 600 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM) s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 118%.

Levier net : 119%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2021.

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

AVIVA EUROPE n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'AVIVA EUROPE ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	7 214 783,09
- Change à terme :	6 559 723,65
- Future :	655 059,44
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	CREDIT AGRICOLE
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport sur le gouvernement d'entreprise

Liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux

Monsieur Jean-François FOSSE

- Administrateur de la SICAV AVIVA INVESTORS BRITANNIA
- Président directeur général et administrateur de la SICAV AVIVA PATRIMOINE

Monsieur Nicolas DECHAUX

- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA INVESTORS BRITANNIA
- Représentant permanent d'AVIVA ASSURANCES, administrateur de la SICAV AVIVA EUROPE
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA DEVELOPPEMENT

Philippe TAFFIN

- Représentant permanent d'Aviva ASSURANCES, administrateur de la SICAV AVIVA CONVERTIBLES
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA EUROPE
- Représentant permanent d'AVIVA ASSURANCES, administrateur de la SICAV AVIVA OBLIG INTERNATIONAL
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA PATRIMOINE
- Représentant permanent d'AVIVA ASSURANCES, Administrateur de la SICAV AVIVA OBLIREA
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA RENDEMENT EUROPE
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV BETELGEUSE
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, membre du conseil de surveillance de la Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) UFIFRANCE IMMOBILIER
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV FONDS NOUVEL INVESTISSEMENT 1 « NOVI 1 »
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV FONDS NOUVEL INVESTISSEMENT 2 « NOVI 2 »
- Président de la société AVIVA INVESTISSEMENTS SAS
- Représentant permanent d'AVIVA ASSURANCES, administrateur de la société AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE S.A.
- Administrateur de la société AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE S.A.
- Président du conseil d'administration de la SICAV SIRIUS
- Administrateur de la société CROISSANCE PIERRE II S.A.
- Représentant permanent d'AVIVA FRANCE, administrateur de la SICAV EMERGENCE
- Administrateur, de la société NEWCO S.A.
- Président du Conseil et administrateur de la société AVIVA DEVELOPPEMENT VIE
- Membre du comité d'investissement de la société AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE SAS
- Président du conseil d'administration de la SICAV FONDS NOUVEL INVESTISSEMENT 1 « NOVI 1 »

- Représentant permanent d'AVIVA FRANCE, membre du bureau de l'association loi 1901 ASSOCIATION FRANCAISE DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS - Af2i

Monsieur André PETIT

- Président directeur général et administrateur de la SICAV AVIVA INVESTORS BRITANNIA
- Représentant permanent d'AVIVA ASSURANCES, administrateur de la SICAV AVIVA RENDEMENT EUROPE
- Administrateur de la SICAV AVIVA DEVELOPPEMENT
- Administrateur de la SICAV AVIVA PATRIMOINE
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA DIVERSIFIE
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA OBLIREA
- Représentant permanent d'AVIVA FRANCE, administrateur de la SICAV AVIVA EUROPE
- Administrateur de la SICAV AVIVA VALEURS FRANCAISES
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA VALEURS IMMOBILIERES
- Administrateur de la SICAV AVIVA OBLIG INTERNATIONAL

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

Le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2021

AVIVA EUROPE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AVIVA INVESTORS France
14 rue Roquépine
75008 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable AVIVA EUROPE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2020 à la date d'émission de notre rapport.

.....
PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AVIVA EUROPE

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AVIVA EUROPE

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00382. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AVIVA EUROPE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Sarah Kressmann-Floquet

2021.12.22 22:49:43 +0100

rapport spécial du commissaire aux comptes

comptes annuels

BILANactif

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	40 591 069,94	36 885 160,21
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	28 089 401,57	25 330 704,21
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 353 140,19	9 607 141,60
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 136 138,37	1 944 244,72
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	12 389,81	3 069,68
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	6 854 079,26	4 609 792,50
Opérations de change à terme de devises	6 556 902,52	4 143 223,91
Autres	297 176,74	466 568,59
Comptes financiers	725 666,61	564 195,18
Liquidités	725 666,61	564 195,18
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	48 170 815,81	42 059 147,89

BILAN passif

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	36 126 701,43	34 720 351,87
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 292 639,75	2 828 267,52
• Report à nouveau	1 099,17	1 445,21
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 720 191,65	-383 312,59
• Résultat de l'exercice	290 175,41	201 581,96
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	41 430 807,41	37 368 333,97
Instruments financiers	12 389,79	3 069,66
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	12 389,79	3 069,66
Autres opérations	-	-
Dettes	6 727 606,59	4 633 473,94
Opérations de change à terme de devises	6 553 833,14	4 160 840,77
Autres	173 773,45	472 633,17
Comptes financiers	12,02	54 270,32
Concours bancaires courants	12,02	54 270,32
Emprunts	-	-
Total du passif	48 170 815,81	42 059 147,89

HORS-bilan

30.09.2021

30.09.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	655 059,44	590 320,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	65,98	530,04
• Produits sur actions et valeurs assimilées	659 296,08	521 365,53
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	114 212,15	143 060,27
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	773 574,21	664 955,84
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-5 642,56	-3 714,82
• Autres charges financières	-293,36	-314,16
Total (II)	-5 935,92	-4 028,98
Résultat sur opérations financières (I - II)	767 638,29	660 926,86
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-467 593,56	-453 182,63
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	300 044,73	207 744,23
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-9 869,32	-6 162,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	290 175,41	201 581,96

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (Source : Valorisateur sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP) . Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (Source : Chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est supérieure à trois mois sont évalués jusqu'à leur échéance au taux de marché, majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice », en linéarisant, sur la durée de vie restant à courir, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement (Source : Valorisateur sur la base de données de marché).

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net hors OPC	1,19% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif ⁽¹⁾
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	de 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

exercice 2021

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

09/10/2020 : Mise à jour SRRI (de 5 à 6) ;

22/01/2021 : Changement conservateur / centralisateur (de BPSS vers SGSS) ;

11/02/2021 : Mise à jour perfs + frais.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.



	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	37 368 333,97	43 946 951,22
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	3 194 375,33	3 847 443,17
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-5 904 148,26	-6 931 122,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 845 922,47	3 242 404,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 173 776,25	-3 504 607,93
Plus-values réalisées sur contrats financiers	17 458,85	250 159,54
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-31 869,41	-386 131,62
Frais de transaction	-57 194,94	-72 414,85
Différences de change	524 610,13	-150 351,97
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	3 541 222,46	-2 446 835,73
- Différence d'estimation exercice N	2 833 055,01	-708 167,45
- Différence d'estimation exercice N-1	-708 167,45	1 738 668,28
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	8 199,85	18 018,53
- Différence d'estimation exercice N	5 130,19	-3 069,66
- Différence d'estimation exercice N-1	-3 069,66	-21 088,19
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-202 371,52	-652 922,88
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	300 044,73	207 744,23
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	41 430 807,41	37 368 333,97

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	372 271,83	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	9 980 868,36	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	655 059,44	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	10 353 140,19	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	725 666,61
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	12,02
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	655 059,44	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	269 221,15	578 657,23	1 404 139,57	8 101 122,24
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	725 666,61	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	12,02	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	655 059,44

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	CHF	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	2 231 139,62	2 733 186,59	-	491 676,00
Obligations et valeurs assimilées	2 373 734,34	-	32 851,30	194 962,66
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	2 801 129,45	1 465 455,01	1 288 756,74	896 320,07
Comptes financiers	38 349,11	79 691,68	2 879,25	32 912,09
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	302 700,74	-	-	13 623,75
Comptes financiers	-	12,02	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	145 599,44	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	6 854 079,26
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	6 367 744,77
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	189 157,75
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	198 357,40
Achats reglements differes	69 811,85
Coupons à recevoir	17 835,70
Dépôts de garantie (versés)	11 171,79
-	-
Autres opérations	-
Dettes	6 727 606,59
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	189 130,32
Montant total négocié des Achats à terme de devises	6 364 702,82
Autres Dettes :	
Ventes règlements différés	69 803,97
Achats règlements différés	57 390,20
Frais provisionnés	39 127,28
Commissions de mouvement	7 452,00
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	49 597	3 194 375,33	89 231	5 904 148,26
Commission de souscription / rachat		104,32		-
Rétrocessions		104,32		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,13
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	1 850 542,15
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	30.09.2021	30.09.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 099,17	1 445,21
Résultat	290 175,41	201 581,96
Total	291 274,58	203 027,17
Affectation		
Distribution	289 668,89	201 854,40
Report à nouveau de l'exercice	1 605,69	1 172,77
Capitalisation	-	-
Total	291 274,58	203 027,17
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	591 161	630 795
Distribution unitaire	0,49	0,32
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	31 883,15	33 861,48

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.09.2021	30.09.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 292 639,75	2 828 267,52
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 720 191,65	-383 312,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	5 012 831,40	2 444 954,93
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	5 012 831,40	2 444 954,93
Capitalisation	-	-
Total	5 012 831,40	2 444 954,93
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018	29.09.2017
Actif net	41 430 807,41	37 368 333,97	43 946 951,22	47 039 861,04	53 402 325,40
Nombre d'actions en circulation	591 161	630 795	681 435	740 180	803 162
Valeur liquidative	70,08	59,24	64,49	63,55	66,49
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	0,49	0,32	0,96	0,96	1,07
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	0,06	0,08	0,08	0,09
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-	-	6,09	0,92

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création de la Sicav : 27 décembre 1983.

4 inventaire au 30.09.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CH0012221716	ABB LTD-NOM	PROPRE	10 318,00	299 585,63	CHF	0,72
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	152,00	21 064,16	EUR	0,05
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	PROPRE	4 218,00	584 530,44	EUR	1,41
CH0432492467	ALCON INC	PROPRE	3 165,00	222 612,71	CHF	0,54
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	1 813,00	353 244,92	EUR	0,85
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	7 742,00	254 324,70	EUR	0,61
GB00B1XZS820	ANGLO AMERICAN PLC	PROPRE	7 608,00	232 121,23	GBP	0,56
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	7 454,00	366 326,83	EUR	0,88
FR0014005AL0	ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNERS	PROPRE	3 899,00	113 460,90	EUR	0,27
FR0014003U94	ARAMIS GROUP SA S	PROPRE	16 056,00	283 548,96	EUR	0,68
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	1 085,00	700 801,50	EUR	1,69
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	3 948,00	411 449,99	GBP	0,99
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	8 849,00	408 381,35	EUR	0,99
FR0000120628	AXA	PROPRE	16 840,00	405 591,40	EUR	0,98
GB0031348658	BARCLAYS PLC	PROPRE	154 328,00	340 417,53	GBP	0,82
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	6 232,00	410 377,20	EUR	0,99
DE0005200000	BEIERSDORF	PROPRE	2 866,00	267 856,36	EUR	0,65
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	8 968,00	321 951,20	EUR	0,78
GB0030913577	BT GROUP PLC	PROPRE	167 404,00	311 222,84	GBP	0,75
FR0006174348	BUREAU VERITAS	PROPRE	11 977,00	319 905,67	EUR	0,77
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	17 798,00	276 669,91	EUR	0,67
FR0000125585	CASINO GUICHARD	PROPRE	6 933,00	161 192,25	EUR	0,39
DE0007257503	CECONOMY AG	PROPRE	40 110,00	149 690,52	EUR	0,36
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	2 642,00	140 818,60	EUR	0,34
CH0210483332	CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	PROPRE	1 513,00	136 339,34	CHF	0,33

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000CBK1001	COMMERZBANK	PROPRE	42 686,00	245 657,93	EUR	0,59
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	7 063,00	411 349,12	EUR	0,99
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	29 093,00	347 544,98	EUR	0,84
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	7 868,00	603 632,96	EUR	1,46
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	6 591,00	389 198,55	EUR	0,94
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	2 894,00	131 575,71	EUR	0,32
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	8 188,00	142 438,45	EUR	0,34
FR0011635515	EDF PRIME DE FIDELITE	PROPRE	14 877,00	162 010,53	EUR	0,39
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	43 665,00	198 020,78	EUR	0,48
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	18 778,00	204 492,42	EUR	0,49
IT0003128367	ENEL SPA	PROPRE	32 379,00	215 352,73	EUR	0,52
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	8 445,00	95 783,19	EUR	0,23
FR0013215407	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2020	PROPRE	15 976,00	181 199,79	EUR	0,44
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	26 343,00	278 392,82	EUR	0,67
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	1 985,00	328 517,50	EUR	0,79
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	3 259,00	135 362,57	EUR	0,33
GB0009252882	GLAXOSMITHKLINE PLC	PROPRE	20 916,00	341 547,30	GBP	0,82
DE0006048432	HENKEL KGAA VZ PFD	PROPRE	4 279,00	343 090,22	EUR	0,83
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	33 962,00	426 834,42	EUR	1,03
IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	PROPRE	206 548,00	506 765,52	EUR	1,22
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	3 534,00	409 413,90	EUR	0,99
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	451,00	292 684,86	CHF	0,71
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	594,00	211 968,90	EUR	0,51
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	715,00	443 371,50	EUR	1,07
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	1 174,00	220 301,10	EUR	0,53
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	2 978,00	395 478,40	EUR	0,95
DE000A3CSAE2	MISTER SPEX SE	PROPRE	11 000,00	213 510,00	EUR	0,52
DE000A0D9PT0	MTU AERO ENGINES HLDG AG	PROPRE	2 156,00	421 282,40	EUR	1,02
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	1 503,00	356 060,70	EUR	0,86
NO0010081235	NEL ASA	PROPRE	171 860,00	221 943,90	NOK	0,54

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	8 394,00	875 038,20	CHF	2,11
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	63 150,00	300 530,85	EUR	0,73
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	4 000,00	284 266,03	CHF	0,69
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	18 055,00	168 850,36	EUR	0,41
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	2 363,00	269 732,10	DKK	0,65
GB00BP6S8Z30	OXFORD NANOPRE TECHNOLOGIES PLC	PROPRE	11 607,00	82 722,91	GBP	0,20
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	2 137,00	407 525,90	EUR	0,98
NL0013654783	PROSUS N V	PROPRE	3 491,00	240 844,09	EUR	0,58
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	8 513,00	258 114,16	EUR	0,62
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	4 169,00	242 885,94	EUR	0,59
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	6 187,00	277 115,73	EUR	0,67
GB00B24CGK77	RECKITT BENCKISER GROUP PLC	PROPRE	3 389,00	229 862,95	GBP	0,55
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	1 958,00	619 311,90	CHF	1,49
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	2 535,00	210 607,80	EUR	0,51
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	4 674,00	546 297,12	EUR	1,32
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	2 097,00	301 758,30	EUR	0,73
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	4 554,00	646 303,68	EUR	1,56
DE000ENER6Y0	SIEMENS ENERGY AG	PROPRE	8 762,00	203 541,26	EUR	0,49
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	16 981,00	461 798,30	EUR	1,11
GB0007908733	SSE PLC	PROPRE	15 418,00	281 794,87	GBP	0,68
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	16 962,00	640 569,93	EUR	1,55
NL0014559478	TECHNIP ENERGIES NV	PROPRE	27 348,00	371 932,80	EUR	0,90
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	4 649,00	391 259,84	EUR	0,94
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	29 452,00	270 310,46	EUR	0,65
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	19 655,00	812 439,43	EUR	1,96
BE0003739530	UCB SA	PROPRE	3 901,00	377 616,80	EUR	0,91
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	5 461,00	279 821,64	EUR	0,68
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	10 799,00	249 618,89	EUR	0,60
DE000A3H3LL2	VANTAGE TOWERS AG	PROPRE	4 777,00	140 061,64	EUR	0,34
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	3 135,00	282 620,25	EUR	0,68

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	19 778,00	215 679,09	EUR	0,52
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	2 383,00	218 235,14	EUR	0,53
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	5 517,00	364 177,17	EUR	0,88
FR0014000T90	2MX ORGANIC SA	PROPRE	19 591,00	190 835,93	EUR	0,46
Total Action				28 082 350,75		67,78
Obligation						
BE0000351602	BELGIUM 0% 22/10/2027	PROPRE	44 805,00	45 726,33	EUR	0,11
BE0000352618	BELGIUM 0% 22/10/2031	PROPRE	225 742,00	223 082,76	EUR	0,54
ES0000012I32	BONOS Y OBLIG DE 0.5% 31/10/2031	PROPRE	240 000,00	241 392,42	EUR	0,58
ES0000012G26	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.8% 30/07/2027	PROPRE	140 000,00	147 525,92	EUR	0,36
ES0000012G42	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	PROPRE	48 000,00	49 850,99	EUR	0,12
ES0000012G34	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	PROPRE	11 000,00	12 053,31	EUR	0,03
ES0000012H58	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	PROPRE	21 000,00	18 911,00	EUR	0,05
IT0005421703	BTPS 1.8% 01/03/2041	PROPRE	39 000,00	40 776,48	EUR	0,10
DE0001102531	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0.0% 15/02/2031	PROPRE	259 930,00	265 826,25	EUR	0,64
IT0005436693	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	PROPRE	60 000,00	58 631,01	EUR	0,14
EU000A284469	EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	PROPRE	10 000,00	9 290,70	EUR	0,02
DE0001141794	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 05/04/2024	PROPRE	191 545,00	195 025,37	EUR	0,47
DE0001102515	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	PROPRE	54 000,00	54 023,76	EUR	0,13
DE0001102556	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/11/2028	PROPRE	110 000,00	113 138,63	EUR	0,27
FI4000348727	FINLAND 0.05% 15/09/2028	PROPRE	8 000,00	8 430,53	EUR	0,02
FI4000148630	FINNISH GOVERNMENT 0.75% 15/04/2031	PROPRE	3 000,00	3 234,44	EUR	0,01
FI4000441878	FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	PROPRE	24 000,00	24 129,24	EUR	0,06
FI4000415153	FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2036	PROPRE	27 000,00	26 356,21	EUR	0,06
FR0014004J31	FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	PROPRE	55 575,00	52 602,42	EUR	0,13
FR0011883966	FRANCE OAT 2.5 05/25/30	PROPRE	90 000,00	110 553,40	EUR	0,27
FR0011461037	FRANCE OAT 25/05/45	PROPRE	20 000,00	31 310,07	EUR	0,08
FR0013515806	FRANCE 0.5% 25/05/2040	PROPRE	8 072,00	7 921,24	EUR	0,02
FR0014001NN8	FRANCE 0.5% 25/05/2072	PROPRE	64 172,00	49 797,83	EUR	0,12
FR0014002JM6	FRANCE 0.5% 25/06/2044	PROPRE	148 609,00	142 299,59	EUR	0,34

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013407236	FRANCE 0.50% 25/05/2029	PROPRE	379 922,00	398 445,56	EUR	0,96
FR0012993103	FRANCE 1.5% 25/05/2031	PROPRE	200 000,00	228 280,93	EUR	0,55
FR0013404969	FRANCE 1.5% 25/05/2050	PROPRE	10 146,00	11 814,35	EUR	0,03
FR0013234333	FRANCE 1.75% 25/06/2039	PROPRE	36 612,00	44 514,42	EUR	0,11
FR0011962398	FRANCE 1.75% 25/11/2024	PROPRE	50 000,00	54 465,49	EUR	0,13
FR0013200813	FRENCH REPUBLIC 0.25% 25/11/2026	PROPRE	440 000,00	455 586,49	EUR	1,10
FR0013480613	FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	PROPRE	4 658,00	4 450,96	EUR	0,01
FR0013154044	FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	PROPRE	50 000,00	56 031,03	EUR	0,14
DE0001102572	GERMANY 0% 15/08/2052	PROPRE	70 000,00	63 626,92	EUR	0,15
GB00B3KJDS62	GILT 4.25% 07/09/2039	PROPRE	20 000,00	34 248,09	GBP	0,08
GB00B128DP45	GILT 4.25% 07/12/2046	PROPRE	20 000,00	37 741,84	GBP	0,09
GB00B39R3707	GILT 4.25% 07/12/49	PROPRE	80 000,00	156 654,06	GBP	0,38
GB00B52WS153	GILT 4.5% 07/09/34	PROPRE	90 000,00	146 765,64	GBP	0,35
GB00B1VWPJ53	GILT 4.50% 07/12/42	PROPRE	10 000,00	18 509,82	GBP	0,04
GB00B00NY175	GILT 4.75% S 07/12/38	PROPRE	10 000,00	18 035,89	GBP	0,04
GB00B24FF097	GILT 4.75% 07/12/30	PROPRE	90 000,00	141 267,04	GBP	0,34
IE00BMQ5JM72	IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	PROPRE	60 000,00	58 983,02	EUR	0,14
IE00BKFVC899	IRISH 0.2% 18/10/2030	PROPRE	55 000,00	55 749,94	EUR	0,13
IT0005433195	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	PROPRE	89 000,00	84 630,89	EUR	0,20
IT0005449969	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	PROPRE	214 000,00	215 851,83	EUR	0,52
IT0005413171	ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	PROPRE	114 000,00	123 483,12	EUR	0,30
IT0005408502	ITALY TREASURY 1.85% 01/07/2025	PROPRE	379 000,00	408 076,05	EUR	0,98
BE0000353624	KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	PROPRE	22 659,00	18 877,94	EUR	0,05
BE0000347568	KINGDOM OF BELGIUM 0.9% 22/06/2029	PROPRE	15 000,00	16 266,52	EUR	0,04
BE0000346552	KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	PROPRE	140 000,00	158 246,72	EUR	0,38
BE0000348574	KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	PROPRE	40 000,00	48 362,15	EUR	0,12
BE0000336454	KINGDOM OF BELGIUM 1.900000% 22/06/2038	PROPRE	60 000,00	73 767,82	EUR	0,18
DK0009923567	KINGDOM OF DENMARK 0.5% 15/11/2027	PROPRE	620 000,00	87 591,40	DKK	0,21
DK0009923807	KINGDOM OF DENMARK 0.5% 15/11/2029	PROPRE	170 000,00	24 067,98	DKK	0,06
NL0012171458	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.75% 15/07/2027	PROPRE	53 320,00	57 117,68	EUR	0,14

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0009446418	KINGDOM OF NETHERLANDS 3.75% 15/01/2042	PROPRE	40 000,00	69 165,51	EUR	0,17
ES0000012B62	KINGDOM OF SPAIN 0.35% 30/07/2023	PROPRE	60 000,00	61 053,53	EUR	0,15
ES00000128S2	KINGDOM OF SPAIN 0.65% 1 30/11/2027	PROPRE	300 000,00	372 271,83	EUR	0,90
ES0000012G00	KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	PROPRE	12 000,00	11 147,76	EUR	0,03
ES00000128P8	KINGDOM OF SPAIN 1.5% 30/04/2027	PROPRE	39 000,00	42 894,62	EUR	0,10
ES00000126Z1	KINGDOM OF SPAIN 1.60% 30/04/2025	PROPRE	100 000,00	108 000,22	EUR	0,26
ES0000012E69	KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	PROPRE	40 000,00	45 990,21	EUR	0,11
ES00000127Z9	KINGDOM OF SPAIN 1.950% 30/04/2026	PROPRE	40 000,00	44 449,91	EUR	0,11
ES00000128Q6	KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	PROPRE	36 000,00	43 449,46	EUR	0,10
ES00000128E2	KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	PROPRE	30 000,00	46 307,20	EUR	0,11
SE0009496367	KINGDOM OF SWEDEN 0.75% 12/05/2028	PROPRE	320 000,00	32 851,30	SEK	0,08
NL0015614579	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	PROPRE	20 000,00	17 954,90	EUR	0,04
NL0013332430	NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029	PROPRE	210 000,00	218 113,31	EUR	0,53
DE000NWB0AG1	NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	PROPRE	60 000,00	63 137,88	EUR	0,15
FR0010171975	OAT 4% 25/04/55	PROPRE	43 957,00	83 598,01	EUR	0,20
PTOTEMOE0035	OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	PROPRE	279 000,00	296 174,97	EUR	0,71
PTOTECOE0037	PORTUGAL 1% 12/04/2052	PROPRE	17 000,00	15 879,39	EUR	0,04
IT0005240350	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	PROPRE	132 000,00	152 725,77	EUR	0,37
AT0000A2CQD2	REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	PROPRE	105 000,00	105 582,44	EUR	0,25
AT0000A269M8	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	PROPRE	81 000,00	85 297,12	EUR	0,21
AT0000A2HLC4	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	PROPRE	24 000,00	21 357,84	EUR	0,05
AT0000A0VRQ6	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/44	PROPRE	20 000,00	31 776,96	EUR	0,08
BE0000349580	REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	PROPRE	40 031,00	40 527,90	EUR	0,10
BE0000350596	REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040	PROPRE	20 000,00	19 252,37	EUR	0,05
FI4000507231	REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	PROPRE	46 000,00	46 422,19	EUR	0,11
IT0005327306	REPUBLIC OF ITALY 1.45% 15/05/2025	PROPRE	166 000,00	176 332,69	EUR	0,43
IT0005384497	REPUBLIC OF ITALY 0.05% 15/01/2023	PROPRE	180 000,00	181 258,21	EUR	0,44
IT0005244782	REPUBLIC OF ITALY 1.2% 01/04/2022	PROPRE	40 000,00	40 344,76	EUR	0,10
IT0005438004	REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	PROPRE	38 000,00	37 273,14	EUR	0,09
IT0005398406	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	PROPRE	20 000,00	23 005,27	EUR	0,06

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0005217390	REPUBLIC OF ITALY 2.8% 01/03/2067	PROPRE	59 000,00	69 896,15	EUR	0,17
IT0005321325	REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	PROPRE	80 000,00	99 097,54	EUR	0,24
IT0005377152	REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	PROPRE	43 000,00	54 361,72	EUR	0,13
IT0005358806	REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	PROPRE	45 000,00	57 268,97	EUR	0,14
IT0005024234	REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	PROPRE	56 000,00	69 257,47	EUR	0,17
IT0005363111	REPUBLIC OF ITALY 3.85% 01/09/2049	PROPRE	46 000,00	67 294,30	EUR	0,16
PL0000109492	REPUBLIC OF POLAND 2.25% 25/04/2022	PROPRE	290 000,00	64 434,27	PLN	0,16
PL0000111498	REPUBLIC OF POLAND 2.75% 25/10/2029	PROPRE	80 000,00	18 869,01	PLN	0,05
PTOTEXOE0024	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.95% 15/06/2029	PROPRE	29 909,00	34 568,23	EUR	0,08
PTOTEWOE0017	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.25% 18/04/2034	PROPRE	10 027,00	12 216,87	EUR	0,03
PTOTEBOE0020	REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	PROPRE	10 000,00	16 706,62	EUR	0,04
PTOTESOE0007	REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/37	PROPRE	16 085,00	24 493,17	EUR	0,06
PTOTEQOE0015	REPUBLIC OF PORTUGAL 5.65% 15/02/2024	PROPRE	30 000,00	35 589,41	EUR	0,09
ES0000012J07	SPAIN 1% 30/07/2042	PROPRE	66 000,00	65 151,76	EUR	0,16
ES0000012I24	SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	PROPRE	77 000,00	76 424,58	EUR	0,18
GB00BBJNQY21	UK 3.5% 22/07/2068	PROPRE	25 000,00	52 408,32	GBP	0,13
GB00B3KJDQ49	UK GILT 4.00% 07/03/2022	PROPRE	50 000,00	59 329,42	GBP	0,14
GB00BL68HH02	UK TREASURY 0.375% 22/10/2030	PROPRE	50 000,00	55 365,32	GBP	0,13
GB00BL68HJ26	UK TSY 0.125% 30/01/2026	PROPRE	280 000,00	319 737,18	GBP	0,77
GB00B06YGN05	UK TSY 4.25% 07/2055	PROPRE	20 000,00	42 085,51	GBP	0,10
GB00BD0PCK97	UNITED KINGDOM GILT 0.5% 22/07/2022	PROPRE	90 000,00	105 112,70	GBP	0,25
GB00BK5CVX03	UNITED KINGDOM GILT 0.625% 07/06/2025	PROPRE	250 000,00	293 078,03	GBP	0,71
GB00BJLR0J16	UNITED KINGDOM GILT 1.625% 22/10/2054	PROPRE	80 000,00	99 996,75	GBP	0,24
GB00BZB26Y51	UNITED KINGDOM GILT 1.75% 07/09/2037	PROPRE	100 000,00	123 970,71	GBP	0,30
GB00BDCHBW80	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.5% 22/07/2047	PROPRE	40 000,00	47 707,01	GBP	0,12
GB00BD0XH204	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.75% 22/07/2057	PROPRE	10 000,00	13 064,46	GBP	0,03
GB00B84Z9V04	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN NOTHERN IS 3.25% 22/01/2044	PROPRE	70 000,00	110 919,35	GBP	0,27
GB00B6RNH572	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN NOTHERN IS 3.75% 22/07/2052	PROPRE	20 000,00	37 286,84	GBP	0,09
GB00BMGR2809	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN TSY 0.25% 31/07/2031	PROPRE	100 000,00	108 020,62	GBP	0,26
GB00BF0HZ991	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 0.75% 22/07/2023	PROPRE	90 000,00	105 730,71	GBP	0,26

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00BFWFPP71	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.75% 22/01/2049	PROPRE	70 000,00	88 347,68	GBP	0,21
GB00BMBL1F74	UNITED KINGDOM TREASURY 0.625% 22/10/2050	PROPRE	70 000,00	67 115,99	GBP	0,16
GB00BN65R313	UNITED KINGDOM 3.5% 22/01/45	PROPRE	55 000,00	91 235,36	GBP	0,22
Total Obligation				10 353 140,19		24,99
O.P.C.V.M.						
FR0010645325	AVIVA INV.ALPHA YIELD FCP 4DEC	PROPRE	0,07	103 856,68	EUR	0,25
FR0011024249	AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS ISR PART C	PROPRE	243,00	357 287,76	EUR	0,86
FR0010730630	AVIVA INVESTORS INFLATION EURO	PROPRE	166,00	243 301,22	EUR	0,59
LU1985004701	AVIVA INVESTORS SICAV CLIMATE TRANSITION EUROPEAN EQUITY FND	PROPRE	5 825,00	850 943,38	EUR	2,05
LU0861996451	AVIVA INVESTORS SICAV-EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY BOND F	PROPRE	0,401	27,06	EUR	0,00
FR0010969550	AVIVA INVESTORS YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN- R	PROPRE	285,00	295 126,05	EUR	0,71
LU1650490474	LYXOR EURO GOVERNMENT BOND DR UCITS ETF	PROPRE	1 482,00	285 596,22	EUR	0,69
Total O.P.C.V.M.				2 136 138,37		5,16
Warrant						
CH0559601544	COMPAGNIE FINANCIERE RICHEMONT SA WARRANT 22/11/2023	PROPRE	8 226,00	3 347,92	CHF	0,01
FR0014000TB2	2MX ORGANIC WARRANT ON 2MX ORGANIC 16/11/2025	PROPRE	24 604,00	3 702,90	EUR	0,01
Total Warrant				7 050,82		0,02
Total Valeurs mobilières				40 578 680,13		97,94
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR G1	PROPRE	-8 759,98	-8 759,98	EUR	-0,02
	APPEL MARGE GBP G1	PROPRE	3 120,00	3 629,81	GBP	0,01
Total APPELS DE MARGES				-5 130,17		-0,01
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-7 452,00	-7 452,00	EUR	-0,02
Total AUTRES				-7 452,00		-0,02
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES GBP	PROPRE	-49 329,75	-57 390,20	GBP	-0,14
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	69 811,85	69 811,85	EUR	0,17
	BANQUE CHF BPP G1	PROPRE	-13,00	-12,02	CHF	-0,00
	BANQUE CHF SGP G1	PROPRE	86 154,68	79 691,68	CHF	0,19
	BANQUE DKK SGP G1	PROPRE	14 007,80	1 883,79	DKK	0,00
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	571 834,48	571 834,48	EUR	1,38

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE GBP SGP G1	PROPRE	32 962,98	38 349,11	GBP	0,09
	BANQUE NOK SGP G1	PROPRE	111,61	11,03	NOK	0,00
	BANQUE PLN SGP G1	PROPRE	40 820,75	8 869,26	PLN	0,02
	BANQUE SEK SGP G1	PROPRE	29 193,16	2 879,25	SEK	0,01
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	25 668,44	22 148,01	USD	0,05
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	122 379,99	122 379,99	EUR	0,30
	VTE DIFF TITRES GBP	PROPRE	65 306,38	75 977,41	GBP	0,18
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-60 000,00	-69 803,97	GBP	-0,17
Total BANQUE OU ATTENTE				866 629,67		2,09
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	7 856,10	7 856,10	EUR	0,02
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	2 850,00	3 315,69	GBP	0,01
Total DEPOSIT DE GARANTIE				11 171,79		0,03
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-39 127,28	-39 127,28	EUR	-0,09
Total FRAIS DE GESTION				-39 127,28		-0,09
Total Liquidités				826 092,01		1,99
Futures						
Taux (Livraison du sous-jacent)						
RX101221	EURO BUND 1221	PROPRE	-3,00	8 760,00	EUR	0,02
G311221	LONG GILT 1221	PROPRE	1,00	-3 629,81	GBP	-0,01
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				5 130,19		0,01
Total Futures				5 130,19		0,01
Coupons						
Action						
GB0009252882	GLAXOSMITHKLINE PLC	ACHLIG	20 916,00	4 623,40	GBP	0,01
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	19 655,00	12 972,30	EUR	0,03
Total Action				17 595,70		0,04
Obligation						
IT0005244782	ITALY 1.2% 04/2022	ACHLIG	40,00	240,00	EUR	0,00
Total Obligation				240,00		0,00
Total Coupons				17 835,70		0,04
Change a terme						
	OACT 211026 CHF/EUR	RECU	1 584 163,00	1 465 455,01	CHF	3,54

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OACT 211026 CHF/EUR	VERSE	-1 460 857,16	-1 460 857,16	EUR	-3,53
	OACT 211026 DKK/EUR	RECU	6 326 389,00	850 733,41	DKK	2,05
	OACT 211026 DKK/EUR	VERSE	-850 468,22	-850 468,22	EUR	-2,05
	OACT 211026 GBP/EUR	RECU	2 218 217,00	2 578 683,86	GBP	6,22
	OACT 211026 GBP/EUR	VERSE	-2 594 205,90	-2 594 205,90	EUR	-6,26
	OACT 211026 GBP/EUR	RECU	59 200,00	68 815,00	GBP	0,17
	OACT 211026 GBP/EUR	VERSE	-68 908,04	-68 908,04	EUR	-0,17
	OACT 211026 PLN/EUR	RECU	40 000,00	8 682,98	PLN	0,02
	OACT 211026 PLN/EUR	VERSE	-8 702,43	-8 702,43	EUR	-0,02
	OACT 211026 PLN/EUR	RECU	170 000,00	36 903,68	PLN	0,09
	OACT 211026 PLN/EUR	VERSE	-36 989,35	-36 989,35	EUR	-0,09
	OACT 211026 SEK/EUR	RECU	12 561 717,00	1 238 391,09	SEK	2,99
	OACT 211026 SEK/EUR	VERSE	-1 225 122,68	-1 225 122,68	EUR	-2,96
	OACT 211026 SEK/EUR	RECU	511 000,00	50 365,65	SEK	0,12
	OACT 211026 SEK/EUR	VERSE	-49 736,15	-49 736,15	EUR	-0,12
	OACT 211215 GBP/EUR	RECU	60 000,00	69 714,09	GBP	0,17
	OACT 211215 GBP/EUR	VERSE	-69 712,89	-69 712,89	EUR	-0,17
	OVCT 211026 GBP/EUR	RECU	41 903,54	41 903,54	EUR	0,10
	OVCT 211026 GBP/EUR	VERSE	-36 000,00	-41 846,96	GBP	-0,10
	OVCT 211026 GBP/EUR	RECU	98 938,91	98 938,91	EUR	0,24
	OVCT 211026 GBP/EUR	VERSE	-85 000,00	-98 805,33	GBP	-0,24
	OVCT 211026 GBP/EUR	RECU	11 695,80	11 695,80	EUR	0,03
	OVCT 211026 GBP/EUR	VERSE	-10 000,00	-11 625,49	GBP	-0,03
	OVCT 211026 NOK/EUR	RECU	4 766,61	4 766,61	EUR	0,01
	OVCT 211026 NOK/EUR	VERSE	-50 000,00	-4 940,53	NOK	-0,01
	OVCT 211026 PLN/EUR	RECU	8 703,38	8 703,38	EUR	0,02
	OVCT 211026 PLN/EUR	VERSE	-40 000,00	-8 683,22	PLN	-0,02
	OVCT 211215 GBP/EUR	RECU	23 149,51	23 149,51	EUR	0,06

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVCT 211215 GBP/EUR	VERSE	-20 000,00	-23 228,79	GBP	-0,06
Total Change a terme				3 069,38		0,01
Total Aviva Europe				41 430 807,41		100,00

résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 27 janvier 2022

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Deuxième résolution

Convention visée par l'article L.225-38 du code de commerce

L'Assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Troisième résolution

Rémunérations allouées

L'Assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au Conseil d'administration pour l'exercice 2020-2021.

Quatrième résolution

Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2020-2021 de 300 044,73 euros.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice : - 9869,32 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent : 1099,17 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à : 291 247, 58 €

Par ailleurs, il est précisé que, en raison :

- Des Plus et moins-values enregistrée nettes non distribuées au titre de l'exercice précédent pour un montant de 2 292 639,75 €
- D'un montant de plus moins-values nettes de l'exercice de 2 720 191,65 €

Compte tenu de ces éléments, le montant total des plus et moins-values distribuables au titre de l'exercice s'élève à 5 012 831,40 €.

L'Assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'administration conformément à l'article 27 des Statuts « Affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

- La distribution à titre de dividende de la somme de : 289 668,89 €
- Le report à nouveau de l'exercice de la somme de : 1 605,69 €
- Le report des plus-values distribuables au titre de l'exercice, soit la somme de : 5 012 831,40 €

Sur la base de cette répartition, le dividende net par action est donc arrêté à 0,49 €.

Le dividende se décompose comme suit :

Revenus Actions éligibles à abattement avec coupon obligatoire* : 0,49 €

Revenus Actions France : 0,00 €

Revenus Actions Etrangères avec convention : 0,49 €

Revenus Obligations et autres Titres de Créance ouvrant droit à option de prélèvement : 0,00 €

Autres revenus dont

Au titre des plus-values : 0,00 €

L'Assemblée générale constate qu'un acompte sur dividende de 0,49 €, représentant l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos, a été mis en paiement le 11 décembre 2021 sur décision du Conseil d'administration réuni le 23 novembre 2021. L'Assemblée générale donne expressément acte au Conseil d'administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	Dividende net au titre du Résultat net	Revenu éligible à l'abattement	Revenu non éligible à l'abattement
2017-2018	0,96	-	0,96
2018-2019	0,96	-	0,96
2019-2020	0,32	0,32	-

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-François FOSSE vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 30 septembre 2027.

Sixième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.